

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 11 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 38
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 10
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
 5 mai 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

23 MAI 2023

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :

23 MAI 2023

3 - Domaine et Patrimoine

3.1 - Acquisitions

**Objet : Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités le Maupas : acquisition de la parcelle
 AW n° 17 en vue de l'implantation du siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau**

L'an 2023, le 11 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni, à titre exceptionnel, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.


Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 5 mai 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 5 mai 2023.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE				X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				X
M. Francis HERMON					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN					X
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN				M. Serge COUASNON	
M. Gérard MARY					X
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	38	0	7	10	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			38		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

M. Marc ANDREU SABATER, Président, ,donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Créée par arrêté préfectoral du 17 novembre 2016, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau a vu, depuis et progressivement, ses compétences augmenter et, avec elles, l'importance de son personnel. Aussi, les locaux successivement loués sur Vire Normandie par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) pour y localiser son siège social sont devenus, tour à tour, sous-dimensionnés au regard de l'importance de ses effectifs.

La SAS Les Cytises est propriétaire, sur le Parc Commercial Le Maupas, de la parcelle cadastrée AW n° 17. Cette parcelle de 7 386 m², bordée par l'avenue de Bischwiller (RD 407), et occupée par les locaux de l'ancienne enseigne Revotel, d'une surface de plus de 1 000 m², par un parking de 800 m² et intègre une réserve foncière de plus de 2 500 m² permettant les extensions futures.

Les caractéristiques de ce foncier bâti le rendant propice à l'implantation de son futur siège social, l'Intercom de la Vire au Noireau a engagé des échanges avec le propriétaire en vue de l'acquisition de cette parcelle.

Après négociation, l'acquisition de ce terrain pourrait s'opérer selon les modalités suivantes :

Localisation de l'immeuble à acquérir	Commune de Vire Normandie - commune déléguée de Vire – Parc d'Activités/Parc commercial le Maupas – avenue de Bischwiller (RD 407)
Référence cadastrale et surface du terrain	AW n° 17 7 386 m ²
Classement au PLU	Uxc
Caractéristique du bâti	- Surface bâtie de 1 000 m ² environ - Parking de 800 m ² environ.
Vendeur	SAS LES CYTISES 6 espace jean Mantelet 14123 CORMELLES LE ROYAL
Prix d'acquisition	400 000 € HT Frais de mutation non compris à la charge de l'acquéreur

En application de l'article L.1311-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis rendu le 30 mars 2023. Cet avis confirme que le prix d'acquisition projeté correspond à la valeur vénale estimative de l'immeuble.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition de la parcelle AW n° 17 – commune de Vire Normandie, en vue de l'implantation du futur siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau aux conditions susmentionnées.
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de Maître FORTIN, notaire à Dives sur Mer, avec la participation, pour l'Intercom de la Vire au Noireau, de Maître Johann NOEL, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation,
- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions notamment auprès de l'Etat, du Département du Calvados et de la Région Normandie, permettant de réduire les charges financières de ce portage immobilier, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

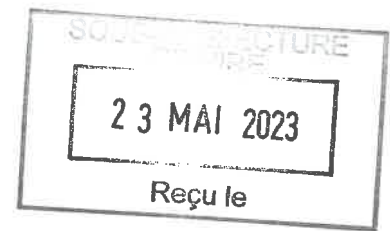
Pour :	42	Contre :	0	Abstentions :	3
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

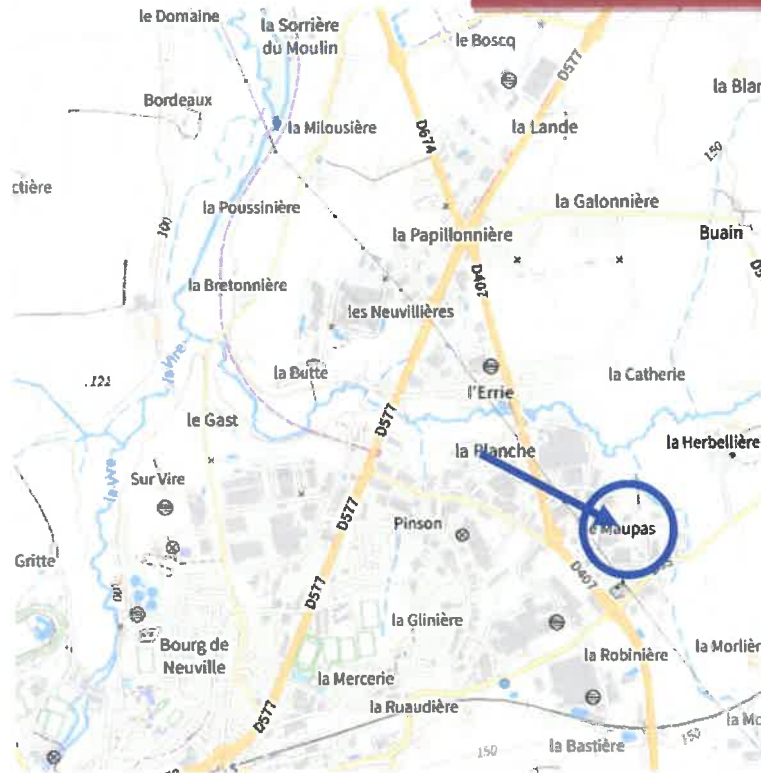
Arrêté en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Coraline BRISON-VALOGNES

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN MASSE

